

Celte médaille-décoration en argent doré est portée, pendant les audiences, suspendue au cou par un large ruban noir bordé, pour Messieurs les membres du Conseil, d'un liseré d'or qui est double pour le président, mais dont l'un est d'or et l'autre d'argent pour le vice-président. Elle a un module de 60 millimètres non compris la bélière. Le centre est formé d'un cadre rond de 37 millimètres, de la circonférence duquel partent seize pointes dont les huit principales qui se relient entre elles ont un fond de gueules et sont terminées par une boule aplatie ; les huit centres intermédiaires ont chacune une molette. La devise supérieure, demi-circulaire, est celle qu'avait adoptée le Conseil : SERVAT ET CONCILIÂT (il sauvegarde et concilie). On lit dans le champ : CONSEIL DES PRCD'HOJIMES ; au-dessus : le miroir de la Vérité enlacé d'un serpent ; au-dessous de l'inscription se trouve un niveau et enfin deux branches de chêne sur lesquelles repose un coq, symbole de la vigilance.

Le centre de l'autre face est presque tout symbolique ; il porte en tête l'œil de la Providence ou de la vigilance d'où partent des rayons lumineux, puis les deux mains qui désignent la Bonne foi ; au-dessous le Commerce est représenté par un caducée enroulé de deux serpents que traverse une balance avec le mot ÉQUITÉ en bas.